

PERMIS AM

Obligatoire pour les personnes nées à partir du 01/01/1988

Formation pratique, comprenant :

Inscription à l'auto-école	30€
8 Heures de formation	276€
(1 heure de théorie, 2 Heures de formation pratique hors circulation, 4 Heures de formation pratique en circulation, 1 Heure de sensibilisation aux risques)	
Fourniture pédagogique	5€

TOTAL T.T.C. 311€

Dont T.V.A.20%..... 51€

Dont T.V.A.5.5%..... 0.26€

Pièces à fournir pour la constitution de votre dossier :

- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport du candidat, ou de la carte de séjour ou de la carte de résident. Ces titres doivent être en cours de validité ou périmés depuis moins de 2 ans.
- 1 Photocopie de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR) 1° Niveau ou 2nd Niveau ou de l'ASR.
- 1 photo numérique avec signature numérique. (Photographe ou photomaton portant le sigle « services en ligne agréé ANTS »)
- 2 photos d'identité récentes (fournies avec la photo numérique), identiques, non scannées, prises de face, tête nue sur fond uni et neutre, format de la photo : 35 mm de large ; 45 mm de haut, format du visage : 32mm au min.36mm au max. Noter au dos votre nom, prénom et date de naissance.
- Pour les 17-25 ans : Photocopie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou de l'attestation individuelle d'exemption ou l'attestation provisoire en instance de convocation à la JDC (lien internet pour faire la demande : <http://www.presaje.sga.defense.gouv.fr>)
- 1 Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - * **si mineur** : justificatif de domicile des parents + 1 attestation sur l'honneur certifiant l'hébergement, daté et signé de l'hébergeant et de l'hébergé + 1 copie de la pièce d'identité du parent qui a signé l'attestation.
 - * **si majeur hébergé** : Justificatif de domicile de l'hébergeant + 1 attestation sur l'honneur certifiant l'hébergement, datée et signée de l'hébergeant et de l'hébergé + 1 copie de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- 1 Photocopie du Livret de famille : pages concernant les parents et le candidat (joindre justificatif de la garde si divorce)
- Autorisation parentale manuscrite (autorisant le candidat à suivre la formation BSR)

Auto-école Bordeaux Saint-Genès

Lionel & Christelle **VIVES**

05 56 96 33 20

182, Boulevard George V - 33000 Bordeaux

autoecolesaintgenes.com - contact@autoecolesaintgenes.com

N° D'AGREMENT E 08 033 1235 0 - SIRET 509 009 627 00019